

# indre

actualité

## recyclage

# L'Indre, élève modèle

Un récent rapport de Citeo sur le tri des emballages en 2019 dans la région Centre-Val de Loire révèle que le département est à la pointe en la matière.



L'Indre, qui compte actuellement deux centres de tri, ne devrait plus en avoir qu'un seul à terme, afin d'augmenter et d'affiner le recyclage des emballages.

(Photo d'archive NRI)

## Tri encore plus pointu en 2021

De fait, dans l'étude régionale annuelle que l'entreprise vient de publier, l'Indre apparaît comme le bon élève de l'année 2019, avec une moyenne de recyclage supérieure de 20 points à la moyenne régionale, et de 22 points à la moyenne nationale !

Une « très belle performance », notamment due à un travail de concert avec la Région et l'Ademe (Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et à une grosse communication pour limiter au maximum les erreurs de tri. Mais une performance qui peut encore être améliorée, selon Frédéric Quintart.

### repères

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectives locales, filières et opérateurs.

Pour l'année à venir, l'enjeu essentiel pour Citeo sera ainsi « l'extension des consignes de tri ». Pour faire simple : « Que ce soit pour des pots, des barquettes ou des films, il n'y aura plus de questions à se poser, à partir du moment où c'est un emballage, ça se recycle ! »

Citeo estime ainsi à quatre kilos par an et par habitant le volume d'emballages supplémentaires à capter. Une massification du tonnage qui permettra « un tri plus pointu, de meilleure qualité ». Et qui nécessitera pour les collectivités de lancer des études territoriales afin d'adapter leurs schémas de collecte et la taille de leurs contenants.

De plus, il ne devrait plus y avoir qu'un seul centre de tri dans le département (au lieu de deux actuellement, le Symtom 36 au Poinçonnet et le Sic-

tom de la Champagne berrichonne), de plus grande ampleur, permettant un rendement accru.

Pour optimiser les dispositifs de collecte et de tri, les collectivités, accompagnées par Citeo au moyen de ses appels à projet, disposent de différents leviers, comme la tarification incitative (TI). « Elle permet, dans les collectivités où elle est appliquée, une diminution de 5

à 10 % des coûts de gestion des déchets et une remobilisation en faveur du geste de tri (+ 30 % d'emballages légers, jusqu'à 50 % des ordures ménagères) », assure Frédéric Quintart.

Un projet de TI est par exemple mené avec le Symtom du Blanc qui va étudier sa mise en œuvre dans les mois à venir. Autre levier : la réduction des fréquences de collecte, « essentielle pour maîtri-

> **Le papier cadeau.** S'il est bien en papier, il se dépose dans le bac de tri. S'il est plastifié ou avec des paillettes, il se jette avec les ordures ménagères.

> **Le film d'emballage cadeau transparent.** Il se jette avec les ordures ménagères, sauf dans les zones en extension où il va dans le bac de tri.

> **Les emballages en carton avec coque plastique.** Bien penser à séparer l'emballage en carton et la coque plastique. La partie en carton se trie et la coque en plastique se jette à la poubelle, sauf dans les zones où le tri est simplifié qui acceptent tous les emballages en plastique (même chose pour les paquets de piles, les petits emballages de jouets).

## ... Emballages et fêtes : les bons gestes

> **Les boîtes de jouets en carton.** Elles se mettent dans le bac de tri après avoir retiré les liens et les poignées, souvent en plastique. Pas besoin d'enlever les fenêtres plastiques lorsqu'elles sont petites, elles ne gênent pas le recyclage du carton.

> **Les tickets de jeu à gratter.** Comme le papier, ils se trient et se recyclent.

> **Le ruban d'emballage.** S'il est en papier (le plus classique, « à friser »), il se trie. S'il est en tissu, avec des fils métalliques ou en plastique, alors il se jette. Il peut aussi être réutilisé.

> **Les emballages de chocolats ou de papillotes.** La feuille intercalaire qui se trouve parfois dans les papillotes, quand elle est en papier ou papier-calque,

ser les coûts du dispositif ». La communauté de communes de La Châtre - Sainte-Sévère a d'ailleurs franchi le pas en avril 2019. D'autres devraient suivre, dans les mois à venir. Objectif : « Que 100 % de la population française ait adopté l'extension des consignes de tri d'ici fin 2022. »

Jean-Sébastien Le Berre

### chiffres-clés

Dans l'Indre, en 2019 :  
> 85,80 kg d'emballages ménagers et papiers ont été triés, en moyenne, par habitant.  
Ces performances se répartissent comme suit :  
> Emballages légers : 22,60 kg/hab  
> Verre : 38,80 kg/kg/hab  
> Papiers : 24,40 kg/hab.

se trie comme du papier. Dans les zones où le tri est simplifié, déposer dans le bac de tri l'emballage en aluminium ou en plastique. Si pas d'extension, le jeter aux ordures ménagères.

> **Le papier bulle.** Il se jette à la poubelle sauf dans les zones où le tri est simplifié, où il se trie.

> **L'emballage de saumon fumé.** Le socle en carton (doré ou argenté) se dépose dans le bac de tri. Le film plastique et la feuille intercalaire entre les tranches en plastique vont être triés seulement dans les zones où le tri est simplifié.

> **Les serviettes en papier.** Comme tous les papiers « d'hygiène », (mouchoirs, essuie-tout...) elles se jettent à la poubelle.

## en bref

### SOCIAL Loi sécurité globale : mobilisation ce 12 décembre

La coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale « qui dénonce depuis le 8 novembre les atteintes aux libertés fondamentales, poursuit son action, ce 12 décembre, pour le retrait de la loi dite de Sécurité globale, soulignent les signataires (1). Les semaines passées, déjà, de nombreuses mobilisations ont eu lieu partout en France. Cette loi doit encore être étudiée au Sénat. Nous demandons aux sénatrices de l'Indre de voter des amendements d'abandon de ces articles. Nous appelons les citoyens à se rassembler, samedi 12 décembre, à 11 h, place de la République, à Châteauroux.

(1) SNI, CGT36, Ligue des droits de l'homme 36, CFDT 36, RESE 36, Amnesty 36, Libre Pensée 36, Ligue de l'enseignement 36.

### Marche des libertés ce vendredi

Organisée « contre la loi Sécurité globale, pour la réouverture des bars et restaurants, et contre M. Macron, son gouvernement et ses députés », la marche des libertés aura lieu vendredi 11 septembre. Elle démarquera à 18 h devant le palais de justice avant de prendre la direction du commissariat et de la préfecture. La dispersion se fera place de la République, à Châteauroux.

### Enseignement à la maison : rassemblement ce samedi

Des familles de l'Indre favorables à l'enseignement à la maison, se retrouveront samedi 12 décembre, à 9 h 30, place de la République, à Châteauroux. Elles seront présentes toute la matinée pour discuter du sujet avec les passants.

### pharmacies

#### Nuit de vendredi à samedi

**Issoudun :** Blet-Fradin, 35, place du 10-Juin, tél. 02.54.21.12.09.

**Vineuil :** Morin, 6, route de Villégongis, tél. 02.54.36.70.15.  
**Clion :** De Clion, 4, rue du Mail, tél. 02.54.38.64.94.

**Éguzon :** Picaut, 8, place de la République, tél. 02.54.47.43.81.

**Le Blanc :** Corre, 21, place de la Libération, tél. 02.54.37.10.40.

**Châteauroux, Déols,**

**Saint-Maur, Le Poinçonnet :** appeler le commissariat de police, tél. 02.54.08.50.17.